



Charte

«Faites de la Fraternité»

proposée aux collectivités territoriales, structures, organismes publics et associatifs qui souhaitent s'engager à participer, dans les pas de Michel Dinet, à la construction d'une fraternité en actes.

Préambule

L'histoire particulière de Michel Dinet (1948–2014, notamment maire de Vannes le Châtel de 1971 à 2001, Président de l'EPCI du Pays de Colombey et du Sud Toulinois de 1986 à 1998, député de 1988 à 1993, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle de 1998 à 2014), son parcours politique et son engagement pour la chose publique, ont marqué un grand nombre de ceux qui l'ont côtoyé durant les décennies de son engagement public, au niveau local comme départemental ou national.

C'est pour marquer leur convergence avec les valeurs qui l'ont porté et qu'il a partagées avec ceux qui ont agi en lien avec lui, que des communes, de tous bords politiques et de toutes tailles, ainsi que des collectivités publiques et des structures associatives, ont décidé de baptiser un lieu symbolique du nom de Michel Dinet.

Signataires de cette charte, elles souhaitent affirmer aujourd'hui publiquement que ces valeurs leurs sont communes. Des valeurs essentielles pour la vie de la République, pour la vie en société.

C'est pourquoi elles ont décidé d'élaborer cette charte succincte mais symbolique, de la signer ensemble pour montrer la diversité de ceux qui sont invités à s'y retrouver, et de la diffuser largement.

Pour que le cercle de ceux qui s'y retrouvent s'élargisse continuellement et se traduise en des engagements concrets.

Déclaration des signataires

Les signataires réaffirment, au travers de cette charte, leur attachement aux valeurs de la République, au premier rang desquelles la Fraternité, dans les années bousculées que traverse la société française et européenne sur le plan de la cohésion sociale.

La liberté, l'égalité, sont à garantir sur tout le territoire national et en particulier sur l'espace couvert par les communes signataires. Elles se traduisent par des valeurs tout aussi essentielles que sont la solidarité, la coopération, l'attention à chacun, le respect de la dignité humaine, de la diversité. L'engagement constitue une valeur essentielle qui reconnaît le rôle de chacun dans la construction et la préservation du bien commun. C'est dans ce sens qu'elles réaffirment l'importance de la reconnaissance et de la mobilisation des capacités de chaque citoyen à apporter sa propre pierre à l'édifice républicain. L'action publique sera ainsi complète, dès lors qu'elle s'appuiera sur un Etat fort, des collectivités territoriales reconnues et un citoyen engagé.

L'éducation et la culture sont les ingrédients indispensables au développement humain, en complémentarité du développement économique, des solidarités nationales comme de proximité, et

du respect de l'environnement, bien commun par excellence. L'ensemble de ces valeurs nécessite à chaque instant et de la part de tous un engagement, une veille, des actes, et les collectivités publiques se doivent d'en être les ambassadeurs, les exemples, les prescripteurs.

Engagement des signataires

Afin de concrétiser ces valeurs, leur donner un sens collectif et durable, les signataires s'engagent à :

- Valoriser, notamment au travers de chaque lieu portant son nom, les valeurs auxquelles Michel Dinet était attaché et rappelées ci-dessus.
- Développer et encourager les actions concourant à ces mêmes valeurs, qu'elles soient portées par la commune elle-même ou ses structures associées, par les acteurs locaux (associations, entreprises, syndicats, multiples représentants des habitants), comme par les citoyens eux-mêmes.
- Communiquer, vulgariser, diffuser, les initiatives visant à la concrétisation de ces valeurs, par tout moyen et notamment par le biais de l'Association Michel Dinet.
- Adhérer à l'association en qualité de personne morale.
- Soutenir les projets proposés par l'AMD : concours vidéo, Prix Michel Dinet, réseau social...
- Accueillir, à tour de rôle, l'assemblée générale de l'association Michel Dinet.
- Participer chaque année à la fête de la Fraternité organisée par le collectif et l'association Michel Dinet.
- Accueillir cette fête tour à tour.
- Réaliser un acte symbolique (plantation d'un arbre,...) et financer l'installation d'une oeuvre artistique sur l'espace Michel Dinet de Vannes le Châtel.
- Prendre une délibération commune symbolique chaque année, identique pour tous les partenaires, concrétisant un engagement public simultané, au croisement de l'une ou l'autre des valeurs énoncées et de l'actualité du moment.
- Encourager chaque année au moins un autre partenaire (commune ou structure) à rejoindre le collectif des signataires de la charte.

Pour l'AMD
Denis SIMERMANN



Association Michel Dinet

6 rue de la Poste • 54112 Vannes-le-Châtel

Site : www.micheldinet-asso.fr • E-mail : associationmicheldinet@orange.fr